



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/2000/P/L.7/Add.1
11 juillet 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2000
18-20 septembre 2000
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS**

Guyana

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000 contient la recommandation définitive concernant le programme de pays qui est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme de pays du Guyana dont le niveau de planification annuel n'excède pas 1 000 000 de dollars. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver pour le programme de pays du Guyana, pour la période 2001 à 2005, un montant de 3 275 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 1 250 000 dollars provenant de fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2000/14.

** La note de pays originale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme envisagée. Les chiffres figurant dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre la coopération au programme fin 1999. Ces chiffres figureront dans le récapitulatif des engagements recommandés à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/2000/P/L.27).

DONNÉES DE BASE
(1998 sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans)	0,3
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	79
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	58
Insuffisance pondérale (% modérée et % sévère, 1997)	12
TMM (pour 100 000 naissances vivantes)	180
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin, 1995)	99/97
Taux de scolarisation primaire (% net masculin/féminin, 1995)	87/87
Élèves du primaire atteignant la 5e année (% 1995)	91
Accès à l'eau potable (% , 1997)	91
Vaccins du PEV financés par le Gouvernement (%)	100
PNB par habitant (dollars des États-Unis)	780
Enfants de 1 an ayant reçu la série complète de vaccins contre :	
la tuberculose :	93 %
la diphtérie, la coqueluche et le tétanos :	90 %
la rougeole :	93%
la poliomyélite :	90 %
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos :	..

La situation des enfants et des femmes

1. Les principales caractéristiques de la situation des enfants et des femmes décrites dans la note de pays soumise au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000 (E/ICEF/2000/P/L.7) demeurent essentiellement les mêmes. Néanmoins, certaines informations additionnelles sont devenues disponibles. L'analyse de mai 2000 des taux de vaccination a confirmé l'existence d'une couverture vaccinale de 90 % pour les six maladies. La récente évaluation de l'an 2000 sur l'eau et l'assainissement relève que 93 % de la population a accès à l'eau potable, 85 %, taux très élevé, à l'assainissement, et 81 %, chiffre exceptionnel, en zones rurales. L'évaluation de l'Éducation pour tous en l'an 2000 a confirmé les excellents taux d'alphabétisation et de scolarisation notés ci-dessus. Selon une étude réalisée en mai 2000 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'université, le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 43 % durant la période 1995-1999 à 35 %. Ces succès et d'autres encore sont remarquables pour un pays dont le produit national brut par habitant est inférieur à 800 dollars. Toutefois, ces excellentes moyennes nationales ne reflètent pas la réalité de certaines régions ni de certains groupes de population. Des groupes à l'intérieur du pays, en particulier amérindiens, accusent des indicateurs nettement en dessous des moyennes nationales, de même que les populations à faible revenu des zones périurbaines.

2. De nouvelles opportunités stratégiques se présentent aujourd'hui pour réaliser les droits des enfants et des femmes grâce à l'achèvement imminent de la Stratégie nationale de développement qui sera soumise au Parlement. Élaborée dans le cadre d'un processus de consultation qui a également inclus les organisations de la société civile, ses objectifs sont notamment : des taux plus élevés de croissance économique; la diminution de la pauvreté; une répartition géographiquement et socialement plus équitable des activités économiques ainsi que leur diversification. En outre, le nouveau projet de constitution reconnaît les droits fondamentaux de l'enfant à un nom, à une nationalité, à la survie, au développement et à la protection, à la non-discrimination et à se faire entendre.

Coopération au programme, 1995-1999 et 2000

3. Le programme de pays précédent a appuyé les efforts du Gouvernement du Guyana de placer les droits des enfants et des femmes au sein de l'ordre du jour politique et du développement ainsi que d'améliorer la prestation des services de base, en particulier dans les zones désavantagées. L'examen à mi-parcours de 1997 a conclu que les objectifs du programme restaient d'actualité, mais que pour obtenir les résultats escomptés, il était nécessaire d'obtenir une meilleure participation des bénéficiaires ainsi qu'un renforcement de l'autonomisation communautaire, un ciblage plus précis, une démarginalisation accrue des femmes et de meilleures statistiques sociales. Le temps requis pour améliorer ces aspects d'une part et, d'autre part les exigences de l'harmonisation du cycle de programmation des Nations Unies ont été les raisons principales d'ajouter une année supplémentaire, jusqu'en l'an 2000, au calendrier du programme de pays.

4. Le programme de plaidoyer et des politiques sociales a principalement visé à appuyer la mise en place de structures administratives, légales et sociales nécessaires à des acquis durables en matière de droits. La Commission nationale de l'enfance a été rétablie (en 1997), de même que le Comité national pour la prévention de la violence (1999) et la Commission nationale de la famille (1999). Les activités dans les domaines technique et législatif ont compris notamment l'élaboration du Programme national d'action pour les enfants (1997) et le projet d'une Charte pour les enfants qui devrait être achevé en 2000 et qui vise à harmoniser l'ensemble de la législation relative à l'enfance, ainsi qu'un Code de la famille, actuellement débattu. La mobilisation sociale en vue de produire des connaissances sur les droits et de susciter de l'intérêt sur la question des droits a inclus notamment un rapport de pays destiné au Comité pour les droits de l'enfant. Ce rapport subit à l'heure actuelle ses ultimes révisions avant sa soumission. La rédaction de ce document a fait appel à plus d'une centaine de délégués de toutes les régions et de tous les groupes sociaux du pays, ainsi qu'à des participants du premier Parlement des enfants, dont les vues ont été exposées aux législateurs. Plus de 350 agents de développement communautaire et 53 facilitateurs communautaires ont reçu une formation sur les divers aspects de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'appui de l'UNICEF à ce programme a porté sur la formation, la coopération technique ainsi que sur l'organisation d'une série de consultations des parties concernées et de groupes de la société civile. La nouvelle Constitution et la place accordée aux questions des droits dans les débats nationaux reflètent l'impact important du programme.

5. Le programme de santé et nutrition a appuyé les efforts du Gouvernement pour améliorer les soins de santé primaires, en particulier la qualité des services, leur accès plus équitable et la gestion des données. Le programme a exercé un rôle important dans la prestation des services, y compris la fourniture de vaccins, la distribution de comprimés de fer et folate à 100 000 femmes enceintes et l'approvisionnement en eau potable à 2000 habitants de 10 villages. La prestation des services a eu pour contrepartie une importance accrue accordée à l'appui technique et à l'élaboration de politiques. La formation des agents de santé à tous les niveaux des structures de vaccination et de nutrition a visé à améliorer la qualité des services. Le Gouvernement assume aujourd'hui la totalité du coût des vaccins. Cet engagement ainsi que la couverture vaccinale élevée actuelle laissent bien augurer de sa durabilité. La politique en faveur de l'allaitement maternel approuvée par le Conseil des ministres, fondée sur les directives conjointes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'UNICEF, a donné lieu à la création d'un comité national ainsi que de comités au niveau local. Il en est résulté une augmentation de 4 % de l'allaitement exclusif au sein, qui est passé de 30 % en 1995 à 34 % en 1998. Un groupe thématique du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ainsi qu'un Comité technique national sur le sida collaborent à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida. Les importateurs de sel ont été mobilisés grâce à une consultation nationale pour les inciter à respecter et à faire respecter la législation sur l'iodation du sel. Les systèmes de données d'information sociale font également l'objet d'améliorations. Une base de données pilote de santé maternelle et infantile a incorporé les rapports de quatre hôpitaux. En outre, un système séparé de données à l'échelon de la communauté (naissances, décès, vaccination), relié aux bases de données nationales, a été élaboré.

6. Les efforts entrepris dans le domaine de l'éducation primaire ont été complétés par des initiatives en faveur des enfants âgés de moins de huit ans et des adolescents. La formation des enseignants dans le primaire demeure une priorité permanente en raison du manque d'enseignants et du fait que dans certaines régions près de 80 % n'ont pas reçu de formation. Le taux élevé des redoublements en première année (10 % en 1994/1995) a incité à mettre l'accent sur la transition de la maison ou de la garderie d'enfants vers l'école primaire. Le projet d'une transition sans heurts a formé 102 personnes pour créer des classes accueillantes, de plus, les capacités pédagogiques et de gestion d'environ 200 enseignants et de 22 coordonnateurs régionaux ont été renforcées. En conséquence, le taux de redoublement en première année a baissé de 50 % et le taux de défaillants de l'enseignement primaire est passé de 14,7 % en 1993/1994 à 0,7 % en 1996/1997. Les efforts entrepris en faveur du jeune enfant ont notamment suscité la rédaction d'un projet de loi et la création d'une association nationale des responsables de la petite enfance. Le projet de loi fait l'objet de débats au sein de réunions communautaires et professionnelles avant d'être présenté au Parlement. Grâce à ces activités et à une large mobilisation sociale, le nombre de garderies de jour et d'aires de jeu a augmenté de 50 à 102 entre 1994 et 1999.

7. Les préoccupations gouvernementales et de la société à propos de l'acquisition de compétences psychosociales par les adolescents a suscité la création d'un projet pour le traitement des questions sociales délicates à l'école. Ce projet porte sur les modes de vie sains, les relations

interpersonnelles, la sexualité, l'estime de soi et le multiculturalisme. Introduit dans le programme scolaire, il fait appel à des méthodes de pédagogie interactives, en recourant notamment à l'expertise de l'UNICEF dans le domaine de la communication et de l'animation. Les évaluations qualitatives indiquent que le projet est fort bien accepté tant par les parents que par les jeunes, qu'il a, en outre, suscité, la participation de ces derniers aux activités scolaires et qu'il a renforcé leur confiance en soi. Ce projet est étroitement lié au projet d'éducation en matière de santé et de vie familiale de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

8. Le programme de développement zonal intégré combine différentes stratégies pour réaliser la pleine jouissance des droits des communautés rurales et périurbaines démunies. Ces stratégies ont comporté notamment la fourniture de trousseaux médicaux à 60 villages amérindiens isolés ainsi que la construction d'un puits et de latrines dans quatre communautés (la construction est en cours dans cinq autres communautés). L'expérimentation de la méthodologie de l'Escuela Nueva (l'Ecole nouvelle) qui modifie l'école primaire traditionnelle en recourant à des salles de classe réunissant plusieurs niveaux et à des programmes de cours modulaires permettant aux élèves d'apprendre à leur propre rythme, a été menée sur trois sites. Elle s'inscrit également dans le cadre d'une véritable participation communautaire. Le projet d'approvisionnement en eau potable a bénéficié à environ 700 personnes. Les initiatives en faveur de l'autonomisation ont porté notamment sur de petits projets générateurs de revenu à l'intention de 1 100 femmes, tels que par exemple des cultures de noix de cajou et de manioc et des élevages de moutons; sur des enquêtes participatives pour établir des bases de référence dans 11 communautés amazoniennes dont les habitants collaborent avec le personnel du programme pour formuler des plans de développement local ainsi que sur la formation à la préparation de projets donnée par le Corps de la paix à 66 chefs amérindiens. S'agissant des projets générateurs de revenu, compte tenu du fait que les femmes concernées sont en majorité chefs de famille, le nombre de bénéficiaires indirects se chiffrera à 5 000 ou 6 000 personnes. L'autonomisation des jeunes a été favorisée dans deux réunions importantes sur les défis posés aux jeunes. Plus de 200 participants y ont débattu du VIH/sida, de l'éducation à la vie active et des compétences requises. En vue de renforcer le sens des responsabilités familiales, 12 ateliers organisés dans deux régions à l'intention des futurs parents ont réuni 150 participants, notamment des parents, des enseignants et d'autres professionnels. Soixante parents ont participé à un projet sur le développement du jeune enfant. En outre, 30 parents ont pris part à des ateliers visant à mieux faire comprendre le développement du jeune enfant pour élaborer ensuite des manuels de formation destinés aux autres parents. Une assistance a été fournie par les ministères, le Corps de la paix, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et des organisations non gouvernementales (ONG).

Enseignements tirés des activités passées

9. Les enseignements tirés de la coopération au programme décrits dans la note de pays restent valables. Toutefois il convient de souligner que l'importance de l'intégration des programmes, de la collaboration intersectorielle en matière de développement zonal intégré ainsi que de la nécessité d'interventions ciblées a été dûment reconnue.

Coopération au programme recommandée, 2001-2005

Montant estimatif des dépenses annuelles
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	2001	2002	2003	2004	2005	Total
<u>Masse commune des ressources</u>						
Playdoyer et politique sociale	200	200	200	200	200	1 000
Éducation et préparation à la vie active	250	250	250	250	250	1 250
Systèmes locaux de protection intégrée des enfants	205	205	205	205	205	1 025
Total partiel	655	655	655	655	655	3 275
<u>Fonds supplémentaires</u>						
Playdoyer et politique sociale	50	50	50	50	50	250
Éducation et préparation à la vie active	100	100	100	100	100	500
Systèmes locaux de protection intégrée des enfants	100	100	100	100	100	500
Total partiel	250	250	250	250	250	1 250
Total	905	905	905	905	905	4 525

Élaboration du programme de pays

10. L'élaboration du programme de pays 2001-2005 s'est faite sous l'égide du Ministère des affaires étrangères, en étroite collaboration avec les ministères sectoriels intéressés, les ONG et les organisations communautaires. Les informations de base ont été recueillies au moyen d'une série d'enquêtes, y compris une analyse de situation, des analyses sectorielles de la santé et de l'éducation et une étude sur les possibilités de la réalisation des droits des enfants au sein de la société, outre des rapports sur la justice pour mineurs et sur la mortalité maternelle. Les données de base et les enseignements tirés du programme de pays précédent ont été analysées au cours d'une réunion de stratégie de deux jours au mois de décembre 1999, rassemblant plus de 80 participants, partenaires gouvernementaux, représentants d'organismes du système des Nations Unies et d'organisations de la société civile. Le projet de stratégie nationale de développement présenté par le coprésident de son Comité a constitué l'un des points forts de la réunion. Une autre contribution d'importance a été l'exposé fait par un groupe d'enfants et d'adolescents sur des sujets tels que les sévices à l'encontre des enfants, la responsabilité parentale, les grossesses précoces et le VIH/sida qui a engendré des débats animés. L'élaboration approfondie du programme de coopération au cours des mois suivants a été menée sous le contrôle d'un comité établi par le Ministère des affaires étrangères, comité de surveillance composé des représentants des ministères sectoriels concernés et d'ONG. Il a assumé la responsabilité de la coordination des apports des départements ministériels et des autres secteurs, y

/...

compris la société civile. Le programme de pays proposé s'appuie sur les expériences et les enseignements tirés du programme précédent.

11. Le Guyana est un pays pilote du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le bilan commun de pays est à ce jour sa principale réalisation. Bien que le programme de pays ait été élaboré avant que ne fût achevé le plan-cadre, les discussions initiales relatives à ce dernier indiquent que ses domaines prioritaires sont identiques à ceux du nouveau programme de pays, à savoir la lutte contre la pauvreté, l'éducation, la mortalité maternelle et la promotion des femmes.

Objectifs et orientations du programme de pays

12. L'objectif général du programme de pays est de promouvoir la réalisation des droits enfants et des femmes en appuyant le suivi des objectifs nationaux ainsi que l'élaboration de politiques sociales fondées sur les droits au moyen d'une large participation des populations tout en renforçant les capacités à l'échelon national et local pour concrétiser et protéger ces droits.

13. Le programme de pays se compose de trois programmes. Le programme de plaidoyer et de politique sociale vise à appuyer, durant les deux premières années, l'élaboration de politiques sociales supplémentaires et de projets de loi fondés sur la Convention relative aux droits de l'enfant et sur la Convention sur l'élimination des toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes en vue de leur application généralisée à l'issue du programme de pays. Il visera aussi à pérenniser les acquis obtenus en matière de survie, de protection et de développement des enfants et de participation. Le programme éducation et préparation à la vie active contribuera à renforcer les capacités du secteur de l'éducation, à étendre les services en faveur des jeunes enfants et améliorer l'éducation à la responsabilité parentale et la préparation à la vie active, en tenant compte des cycles de vie. Les systèmes locaux de protection intégrée des enfants viseront à réduire les inégalités entre les groupes de population au sein du pays, à améliorer la situation dans des communautés spécifiques en satisfaisant leurs besoins les plus essentiels dans le cadre du système d'appui intégré de protection des enfants ainsi que de diminuer la mortalité maternelle, l'incidence du VIH/sida et la violence au foyer.

Liens avec les priorités nationales et internationales

14. Le programme de pays est conforme aux priorités du Gouvernement exprimées dans sa stratégie nationale de développement et dans ses politiques. Cette conformité a été recherchée et affirmée lors de la réunion de stratégie et, par la suite, dans l'élaboration du programme. Les objectifs du programme sont également en harmonie avec ceux de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Le Guyana a fait partie des premiers pays candidats et les montants économisés pourront être affectés aux services sociaux de même nature que ceux du programme de pays.

15. Le programme de pays est également aligné sur les priorités de développement humain de la CARICOM, dont deux sont constituées par le projet d'éducation en matière de santé et de vie familiale débuté au Guyana il y a

deux ans, et l'Initiative régionale sur l'éducation préscolaire approuvée en 1997. Les priorités sont également conformes à l'Accord de Lima relatif aux enfants qui porte sur la mise en oeuvre régionale des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Le programme de pays aidera le Guyana à tenir d'autres engagements internationaux, tels que l'Education pour tous. Les priorités mondiales actuelles de l'UNICEF et celles en voie d'émergence ont également été prises en compte, en particulier ses actions prioritaires en faveur des enfants, notamment celles ayant trait au développement du jeune enfant et à l'adolescence.

Stratégie du programme

16. La stratégie du programme décrite dans la note de pays demeure inchangée. Elle inclut toutefois le plaidoyer pour la réforme des politiques; la prestation de services avec un approvisionnement limité en fournitures et équipements; le renforcement de la durabilité des services de base grâce à la formation aux niveaux national et infranational ainsi que l'autonomisation de groupes cibles grâce à l'échanges des connaissances et à l'acquisition des compétences. Les articulations entre la programmation aux niveau national et local seront renforcées. L'accent sera également mis sur la réduction des inégalités.

17. Le programme de *plaidoyer et de politique sociale* visera à promouvoir les droits des enfants et des femmes dans tous les secteurs sociaux à travers tout le pays et offrira un cadre national aux autres activités du programme. Simultanément, les expériences faites dans les deux autres programmes permettront d'améliorer l'élaboration des politiques et des stratégies nationales. Le plaidoyer s'efforcera de sensibiliser aux droits de l'enfant et à l'équité tout en créant un climat social suscitant une demande accrue en faveur de la protection des droits. Sur le plan stratégique, le programme met l'accent sur le développement institutionnel des politiques, sur le renforcement des capacités de recueillir et d'analyser les statistiques sociales, sur le suivi et l'évaluation des programmes sociaux et du progrès social, ainsi que sur la participation des adolescents à la réalisation de leurs droits.

18. Le projet de plaidoyer et de mobilisation sociale aidera le Gouvernement à assurer la réalisation des droits des enfants et des femmes grâce à des mesures telles que la création d'un tribunal de la famille pour juger les cas de sévices sur les enfants. Le projet appuiera la mise au point définitive et l'application de la Charte pour les enfants. Sur le plan opérationnel, il renforcera les Commissions nationales déjà créées sur les droits de l'enfant, des femmes et de la famille. Ces commissions et d'autres programmes d'action élargiront les débats sur les questions sociales touchant les femmes et les enfants. Ces activités nationales seront complétées par des sessions de formation des responsables communautaires, des enseignants, des travailleurs sociaux, de la police et de la magistrature. L'une de ces catégories de formation portera sur les capacités de planification de base en matière d'identification des problèmes et de préparation de projets, permettant ainsi aux participants d'apporter des arguments mieux structurés et des notions plus complexes au débat. D'autres formations porteront sur la sensibilisation aux droits, aux politiques nationales et aux questions d'intérêt public. Vu le domaine d'action très étendu du programme, des articulations seront établies avec les autres programmes, notamment avec ceux de l'Organisation panaméricaine

de la santé (OPS)/OMS, du PNUD, de l'United States Agency for International Development (USAID) et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

19. Le projet visant à renforcer les statistiques sociales appuiera les capacités de collecte des données et leur analyse aux niveaux national, régional et local. Un système pour mener des enquêtes périodiques à l'échelon national et infranational sur le degré de réalisation des objectifs nationaux, utilisant la méthode des sondages par grappes à indicateurs multiples, sera mis en place. Un appui sera fourni en vue d'améliorer les bases de données et les systèmes de suivi systématique des indicateurs sociaux au sein des ministères concernés, du Bureau central des statistiques et d'autorités régionales spécifiques. La disponibilité de meilleures données devrait permettre un ciblage plus précis et une fiabilité accrue du suivi et de l'évaluation ainsi qu'une budgétisation plus rigoureuse. Les données recueillies seront utilisées pour les mises à jour annuelles du bilan commun de pays. L'assistance comportera, outre la formation, une fourniture limitée d'équipements et de logiciels.

20. Le projet de participation visant à faire progresser la réalisation des droits des enfants et des femmes appuiera le rôle de la société civile, en mettant tout spécialement l'accent sur les vues exprimées par les adolescents. Une activité clef sera l'organisation par le Gouvernement de Parlements des enfants et des jeunes, comme lieu de débats sur des questions telles que le VIH/sida, les grossesses précoces, la toxicomanie, les violences sexuelles, la violence et le suicide. La formation de parents et de jeunes aux techniques d'encadrement pour des projets de développement social au niveau local constituera une autre activité clef. L'UNICEF travaillera dans ce domaine en étroite collaboration avec les instances d'aide multilatérales et bilatérales ainsi qu'avec les ONG. La plupart des activités du projet seront financées par prélèvement sur la masse commune des ressources, tandis que les fournitures seront financées à l'aide de fonds supplémentaires.

21. Conformément à la problématique des cycles de vie, le programme d'éducation et de préparation à la vie active appuiera les activités du Gouvernement visant à mettre en place des lieux d'apprentissage culturellement appropriés à tous les stades du développement de l'enfant. Le Ministère de l'éducation en sera le principal coordonnateur en collaboration avec le Ministère de la santé et les municipalités.

22. Le projet de soins au jeune enfant pour sa survie, sa croissance et son développement porte sur les enfants jusqu'à l'âge de huit ans (conformément à la définition de la petite enfance dans les Caraïbes). Le projet fera appel à des méthodes de participation pour développer les compétences sociales et intellectuelles des enfants afin qu'ils adoptent plus tard des modes de vie sains et vivent en bonne entente avec les autres. Les activités du projet porteront principalement sur le renforcement des capacités, l'autonomisation et la formulation de politiques, complétant de la sorte le projet d'éducation rurale appuyé par le PNUD et le projet d'amélioration de l'enseignement primaire assisté par la Banque interaméricaine de développement (BID). Une coordination interprojets est prévue afin d'éviter les doubles emplois et de maximiser les échanges d'expériences. Le projet appuiera, en faveur des enfants de moins de trois ans, l'élaboration d'une législation relative aux garderies

d'enfants, un programme de formation, la formation des jardinières d'enfants, tout en facilitant l'accès aux garderies dépendant des ministères, des municipalités et des ONG. L'éducation aux responsabilités parentales constitue un autre volet du projet. Quelque 100 prestataires de soins, 66 superviseurs et 80 personnels de crèches recevront une formation dans les domaines des soins aux enfants, de la supervision et de l'éducation préscolaire.

23. Le projet d'une école accueillante, qui porte sur l'entrée sans heurts à l'école primaire, couvrira un total de 25 écoles. Au moins 100 facilitateurs seront formés aux responsabilités parentales et plus de 250 enseignants au développement et à la gestion d'écoles plus accueillantes aux enfants, y compris aux méthodes pédagogiques participatives et à l'apprentissage de vie en bonne entente avec les autres. Des efforts seront également entrepris en faveur des enfants non scolarisés et handicapés. Un volet intitulé "amélioration des capacités d'apprentissage des élèves en classe" formera les enseignants à identifier les enfants avec des difficultés d'apprentissage et à collaborer avec le personnel administratif pour mieux aider ces enfants. L'ensemble des activités du projet dans les quatre régions cibles sera financé sur la masse commune des ressources; l'expansion du projet aux autres régions dépendra de la disponibilité de fonds supplémentaires. La BID représente un partenaire potentiel. Le PNUD pour sa part a déjà engagé des fonds pour étendre le modèle de l'École nouvelle à quatre autres communautés.

24. Le projet d'éducation en matière de santé et de vie familiale vise à promouvoir des attitudes positives auprès des parents, des enseignants et des élèves à propos de questions telles que les modes de vie sains, la gestion de l'environnement, les relations interpersonnelles, la sexualité et le multiculturalisme. Le projet formera le personnel de projet sur le terrain, les responsables du contenu des cours, les enseignants ainsi que les responsables de l'éducation à la vie active. Au cours des deux premières années, le projet portera sur cinq écoles ainsi que sur une école d'éducation non formelle. Au cours des trois années suivantes, il portera sur 75 établissements d'enseignement dans l'ensemble des districts. Les activités iront de l'élaboration de la législation nationale à la formation communautaire. Enseignants et parents recevront une formation conformes aux objectifs du programme de pays qui visent à consolider l'alliance entre les familles, la communauté et l'école. Des articulations seront instaurées avec le programme de plaidoyer et de politique sociale en vue de créer un cadre commun de politique générale et pour assurer une acceptation générale de débats par les jeunes à propos de questions délicates. Les sites pilotes seront financés à partir de la masse commune des ressources, tandis que leur expansion se fera à l'aide de fonds supplémentaires. La BID, en raison de son programme de réforme de l'enseignement secondaire, est un partenaire potentiel.

25. Le programme des *systèmes locaux de protection intégrée des enfants* appuiera le Gouvernement dans ses efforts pour réduire les disparités dans les zones éloignées, périurbaines ou rurales côtières dont les familles n'ont pas toujours accès aux services sociaux de base et qui ont tendance à tomber en dessous du seuil de pauvreté. Il appuiera la mise en place de systèmes locaux de protection intégrée des enfants en vue de satisfaire les besoins essentiels dans une perspective des droits. Le programme sera articulé à celui du plaidoyer et de politique sociale dont il traduira concrètement les initiatives

en vue de réduire les disparités. De nombreuses autres activités sont similaires à celles du programme d'éducation et de préparation à la vie active; elles feront appel à ces stratégies.

26. Le projet de prestations de services intégrés dans des communautés déterminées appuiera les efforts du Gouvernement pour offrir des services intégrés de santé, d'éducation, d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans des communautés de six régions pauvres du pays. L'Ecole nouvelle servira de point d'entrée. Le projet développera les aptitudes locales pour la préparation de projet et la participation dans la perspective de projets communautaires autosuffisants dans les secteurs de la santé et de l'eau et de l'assainissement. Une attention particulière sera accordée à la multiplication de projets générateurs de revenus en faveur des femmes en vue de leur permettre ainsi d'acheter les aliments qui ne sont pas produits localement. C'est l'une des interventions qui a remporté le plus de succès au sein du programme de pays en cours. Le suivi de l'état nutritionnel comme mesure de l'impact des projets générateurs de revenus en constituera un aspect complémentaire. La stratégie poursuivie par le projet consiste à doter les communautés des compétences voulues pour la préparation et la mise en oeuvre de projets ainsi que pour réduire la « distance » qui les sépare du centre en instaurant des liens avec les ministères sectoriels aux niveaux national et régional.

27. Le projet des enfants et des familles à risque appuiera les ONG dans trois municipalités en vue d'agir à l'égard des mauvais traitements infligés aux enfants et de la violence au foyer en transmettant à l'échelon national des informations facilitant des prises de décisions informées. Ces ONG recevront une aide pour enquêter sur la situation et en assurer le suivi, en s'appuyant sur des projets existants. Une assistance technique leur sera offerte pour la formation de travailleurs sociaux communautaires. Les activités de communication et d'éducation dans le domaine de la prévention du VIH/sida bénéficieront également d'une assistance; ce sont des jeunes qui seront chargés d'informer les autres jeunes. Les projets en faveur des populations autochtones dans l'arrière-pays seront financés par le programme pour l'Amazonie du Département du développement international du Royaume-Uni, tandis que les projets périurbains seront financés à partir de la masse commune des ressources.

28. Le Ministère des affaires étrangères sera le partenaire principal de l'UNICEF pour ce qui est de la planification, du suivi et de l'évaluation. À l'échelon national, le Ministère assurera la coordination entre les programmes et convoquera les réunions d'examen trimestrielles et annuelles qui sont à la base de l'établissement des rapports et de la planification. Ces examens, de même que l'examen à mi-parcours prévu en 2003, permettront une reprogrammation, selon que de besoin. Un appui sera fourni à des instances gouvernementales telles que les Conseils démocratiques régionaux, aux conseils municipaux et villageois (en particulier pour les régions de l'Amazonie et de l'arrière-pays) pour les aider à coordonner la planification infranationale.

29. Les dépenses intersectorielles comprennent les dépenses de fonctionnement et de personnel. Les coûts de fonctionnement portent, entre autres, sur les dépenses générales dans le domaine de la logistique, de la sécurité du personnel et des locaux. Vu l'assistance mutuelle que devront se porter les membres du personnel de l'UNICEF pour la mise en oeuvre du programme, les administrateurs de

programme seront concernés par l'ensemble du programme de pays plutôt que par un programme spécifique ou des projets particuliers.

Suivi et évaluation

30. Un plan de suivi et d'évaluation intégré est en voie d'élaboration et sera achevé avant le commencement du programme de pays. Les principaux indicateurs de mesure des progrès accomplis seront : a) le nombre et la nature des politiques sociales formulées et appliquées en faveur des enfants et des femmes; b) le nombre de ministères sectoriels disposant de systèmes opérationnels de collecte régulière et de traitement des informations sociales; c) le nombre et la nature des garderies/établissements préscolaires mis en place; d) le nombre d'écoles accueillantes mises en place; e) le nombre d'analyses de situation et de plans de développement communautaires qui ont été menés à terme; f) les taux d'infection du VIH/sida. Il sera essentiel de ventiler les données par région et classe socioéconomique pour la planification de la diminution des disparités. Les méthodes de collecte de données comportent les systèmes de collecte systématique d'informations sociales, les enquêtes sur les ménages aux niveaux national et infranational ainsi que le recours aux méthodes qualitatives particulièrement indiquées pour l'évaluation des objectifs visant des changements de comportement. Au cours de la première année du programme, une évaluation sera menée sur plusieurs programmes en cours, notamment le programme de l'Amazone, l'Ecole nouvelle, les écoles accueillantes et la fourniture d'oligoéléments. Au cours des années suivantes, des évaluations et des études de base sont prévues pour mesurer l'impact de la formation aux responsabilités parentales, de l'éducation en matière de santé et de vie familiale auprès des adolescents; l'éducation sur le VIH/sida et l'information sur la prévention du sida; l'approvisionnement en eau potable et assainissement et la situation sanitaire.

31. Au sein de l'UNICEF, un spécialiste, Volontaire des Nations Unies, sera recruté pour gérer les activités de suivi et d'évaluation. Le cas échéant, une assistance technique sera demandée au secteur privé ainsi qu'aux partenaires du système des Nations Unies, du bureau de zone de l'UNICEF pour les Caraïbes et du bureau régional. Certaines activités de suivi et d'évaluation seront gérées au sein du projet de renforcement des statistiques sociales tandis que d'autres le seront par les administrateurs de projets concernés.

Collaboration avec les autres partenaires

32. Le Gouvernement est le principal partenaire du programme de pays. L'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement progresse. Les thèmes retenus portent sur la pauvreté, l'eau et l'assainissement, la parité entre les sexes, la macroéconomie et la gouvernance. L'équipe de pays contribuera à l'élaboration d'un document de stratégie sur la réduction de la pauvreté que le Gouvernement soumettra au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale. Les partenaires proposés pour la mise en œuvre comprennent notamment : le PNUD (politiques de lutte contre la pauvreté et collecte des données), l'OPS/OMS (amélioration des systèmes de santé, notamment dans les domaines des oligoéléments, de la santé maternelle et infantile et du VIH/sida); le Département du développement international du Royaume-Uni (protection intégrée des enfants dans le programme pour l'Amazone,

/...

notamment pour l'eau, l'assainissement et l'éducation); le Corps de la paix (renforcement des capacités dans les programmes de l'arrière-pays); l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (formulation des politiques de l'éducation); la BID (éducation préscolaire); la CARICOM (Éducation en matière de santé et de vie familiale); la Banque mondiale (eau et assainissement); l'ACDI et l'USAID (sensibilisation communautaire et mobilisation des jeunes). Le PNUD a accepté d'allouer 300 000 dollars pour le financement conjoint de l'École nouvelle sous l'égide de l'UNICEF. Le partenariat avec l'IICA dans le domaine des systèmes intégrés en faveur des droits de l'enfant permettra des activités conjointes de production à petite échelle et de création de revenus. L'IICA accordera une assistance technique tandis que l'UNICEF fournira les ressources nécessaires au lancement du projet.

33. Les ONG et les organisations communautaires seront appelées à intervenir dans leurs domaines de compétence. Comme ces organisations sont relativement faibles, le programme de pays cherchera à renforcer les capacités des ONG de façon à leur permettre d'assumer des responsabilités accrues.

Gestion du programme

34. Le Ministère des affaires étrangères est le principal partenaire de l'UNICEF. Le Comité de surveillance déjà mis en place continuera d'assurer la coordination avec tous les ministères et organismes concernés. Les ministères sectoriels seront les principaux partenaires pour la mise en oeuvre du programme, leurs plans étant soumis à l'examen du Comité de surveillance. Les administrateurs de programme tiendront des réunions mensuelles avec leurs homologues pour suivre les progrès accomplis.

35. Au sein de l'UNICEF, l'équipe de gestion pilotera la programmation. Un nouveau poste d'administrateur pour les opérations sera pourvu en 2001, en vue d'améliorer le respect de l'obligation redditionnelle et pour assurer les appuis nécessaires à temps. Le bureau de pays renforcera également sa relation mutuellement bénéfique avec le bureau de zone pour les Caraïbes à la Barbade, en faisant appel à son expertise technique tout en faisant profiter le reste des Caraïbes de l'expérience acquise au Guyana. En outre, le sous-bureau de Guyana fera appel à l'expertise technique ou à un appui dans les domaines où il n'a pas les moyens de disposer de personnel à temps plein, tels que la politique sociale, l'éducation préscolaire et la communication.

Tableau

LIENS ENTRE LE BUDGET-PROGRAMME ET LES DÉPENSES DE PERSONNEL

DOMAINE D'ACTIVITÉ ET SOURCE DE FINANCEMENT	BUDGET PROGRAMME (En milliers de dollars E.U.)				POSTES ^a									Nombre total de postes	DÉPENSES DE PERSONNEL ^b (En milliers de dollars E.-U.)			
	MC	PSD	FSN	Total	D2/L7	D1/L6	P/5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG		AI	Personnel local	Total	
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES :																		
Playdoyer et politique sociale	1 000 000			1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	80 198	80 198	
Éducation et préparation à la vie	1 250 000			1 250 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	277 723	337 461	
Systèmes locaux de protection intégrée	1 025 000			1 025 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	281 689	281 689	
Total MC	3 275 000			3 275 000	0	0	0	0	0	0	0	2	4	6	0	639 610	639 610	
FONDS SUPPLÉMENTAIRES																		
Playdoyer et politique sociale		0	250 000	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 198	
Éducation et préparation à la vie		0	500 000	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	64 243	64 243	
Systèmes locaux de protection intégrée		0	500 000	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total FS		0	1 250 000	1 250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	64 243	64 243	
Total MC & FS	3 275 000	0	1 250 000	4 525 000	0	0	0	0	0	0	0	2	5	7	0	703 853	703 853	
BUDGET D'APPUI AU PROGRAMME			Dépenses d'exploitation	702 775														
			Effectifs		0	0	0	1	0	0	1	1	2	4	635 827	393 601	1 029 428	
TOTAL GÉNÉRAL (MC+PS+BAP)					0	0	0	1	0	0	1	3	7	11	635 827	1 097 454	1 733 281	
	Nombre de postes et dépenses de personnel :																	
	- Cycle de programmation en cours											1	2	7	10			
	- À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)											1	3	7	11	635 827	1 097 454	1 733 181

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

^b Non compris les postes temporaires et les heures supplémentaires.

MC = Masse commune des ressources; FS = Fonds supplémentaires; FSD = Fonds supplémentaires disponibles; FSN = Fonds supplémentaires nouveaux; BAP = Budget d'appui au programme; AI = Administrateurs recrutés sur le plan international; AN = Administrateurs nationaux; SG = Services généraux.